Action Nature

La lettre d'Action pour la Nature n°3 Juin 2003

Comité de rédaction : Jean-David Abel, Pierre Athanaze, Philippe Barbedienne, Christophe Beurois, Romary Courtois, Christian Damenstein, Jean-Stéphane Devisse, Patrick Janin, Jean-Patrick Le Duc, Raymond Faure, Roger Mathieu, Yves Le Quellec, Jean-Pierre Raffin, Michel Richoux

Action Nature, MRE, 32 Rue Ste Hélène, 69002 Lyon actionnature@tiscali.fr

---

Editorial :

Non content de satisfaire la tendance la plus extrémiste du monde de la chasse ou de dénigrer systématiquement le travail des naturalistes et protecteurs de la Nature, le Ministère de l'écologie et du développement durable a semble-t-il, décidé d'éliminer le maximum d'associations de protection de la Nature.
L'Etat a, depuis toujours, délégué la gestion de ses réserves naturelles à divers organismes dont de nombreuses associations naturalistes. Celles-ci ce voyaient octroyer tout les ans le versement de fonds pour le fonctionnement de ces réserves. A cette heure, aucun versement n'est arrivé sur les comptes de ces associations. Certaines d'entre elles ont commencé à licencier une partie de leur personnel. La plupart des autres s'apprêtent à le faire.
Pour les grandes associations nationales, il était contractualisé, par voie de convention pluriannuelle d'objectifs (CPO), un certain nombre de réalisations négociées entre le ministère et les associations. A cette date, les CPO pour l'année 2003 ne sont toujours pas signées. Au-delà, d'une certaine image du débat de société et de la non-reconnaissance de la société civile, c'est de la survie de ces associations dont il s'agit aujourd'hui.
Simple retard administratif ou volonté manifeste de démolir le secteur associatif de protection de la Nature ?

Action Nature reçu par le chef de cabinet de Margot Waström

Une délégation d'Action Nature a été reçue, le 27 mai, par M. Rolf Annerberg, chef de cabinet de Mme Margot Wallström, la commissaire européenne chargée de l'environnement. L'objet de cette rencontre était de faire le point sur l'application (ou plutôt sur les difficultés rencontrées pour leur mise en place) des directives « Habitats » et « Oiseaux » en France et de rapporter les entraves rencontrées par les naturalistes et les associations de protection de la Nature face à la mauvaise volonté manifeste des pouvoirs publics sur quelques dossiers emblématiques.
Nous avons été largement rassurés sur les intentions de la Commission Européenne vis à vis de la France, comme elle l'a été tout récemment avec d'autres pays qui n'avaient pas respecté leurs engagements. L'attitude souvent provocatrice des pouvoirs publics français, tout comme le double langage qui est tenu par les représentants de notre gouvernement lassent énormément Bruxelles. Nous devrions, dans les semaines à venir, voir des sanctions et mises en demeure prises à l'encontre de la France pour manquements à ses engagements.
Notre visite a également été l'occasion de communiquer à M. Annerberg et ses collaborateurs, le tout récent rapport Garrigue (voir plus bas) sur la directive « Oiseaux ». Nos interlocuteurs ont été stupéfaits par la mauvaise fois patente de ce rapport.

Un nouveau rapport parlementaire pour satisfaire les chasseurs :

Daniel Garrigue, député UMP de Dordogne, proche de Mme Bachelot, a remis son rapport le 13 mai à la présidence de l'Assemblée Nationale. Rien que son titre en dit long sur le contenu : « Directive Oiseaux : Le juge ou le scientifique ? ».
A la lecture de ce texte, nous retrouvons tout les vieux poncifs tant de fois entendus de la bouche des représentants du CPNT, de l'ANCGE ou de la FNC. Aucun recul ou analyse de fond.
Il faut dire que pour rédiger ce rapport, le député Garrigue a bien sélectionné les personnes qu'il a auditionnées. Pas un seul représentant des associations de protection de la Nature n'a été entendu. On ne sait jamais… Par contre pléthore de représentants de l'ANCGE, FNC, OMPO, CPNT ont été auditionnés. Jusqu'à Thierry Coste,

patron de Lobbying et Stratégies, l'agence de communication qui travaille pour la FNC et CPNT. C'est tout dire de l'impartialité dont chaque citoyen est en droit d'attendre d'un rapport parlementaire.
Ce rapport devait initialement comparer l'application de la directive « Oiseaux » par l'ensemble des états membres. Il se borne à opposer pays du sud et du nord de l'Europe, et de ne donner que des informations partielles (et orientées) sur les dates de chasse aux oiseaux migrateurs dans quelques pays.
Là également, le choix des personnes auditionnées est très clair : seul les représentants de quatre pays du sud ont été entendus par le rapporteur.
Ce rapport est en ligne sur : www.assemblee-nationale.fr . Bonne lecture…

La grande misère du Marais Poitevin

Avec près de 62 000 hectares de Z.P.S. et de Z.S.C., il paraît que le Marais Poitevin est appelé à devenir le plus étendu des sites Natura 2000 de France. Un « document d'objectifs » (DOCOB) est en phase de finalisation, qui devrait permettre d'éteindre le contentieux en cours avec la Commission européenne.
Rappelons qu'en 1999 la Cour de Justice des Communautés Européennes a condamné la France pour manquement aux directives « Oiseaux » et « Habitats » dans le Marais Poitevin ; et que depuis cette époque, notre pays ne s'est toujours pas mis en conformité avec ce jugement. L'inexécution de l'arrêt fait courir le risque d'une nouvelle saisine de la Cour de Justice, laquelle ne manquerait pas de prononcer une seconde condamnation, agrémentée cette fois-ci d'astreintes financières d'un montant sans doute très considérable.

Statu quo
Tout au long des discussions autour du DOCOB, la Chambre d'agriculture de la Vendée a travaillé avec habileté à la validation de ses objectifs stratégiques, lesquels n'ont guère varié depuis une quinzaine d'années. L'essentiel tient en peu de mots : il s'agit de « faire la part du feu », en quelque sorte, et de faire acter la division du territoire en deux grandes zones aux projets différenciés.
Les aléas de la politique agri-environnementale ont opportunément conforté une vision des choses qui n'accepte guère la nuance. En bref, l'économie agricole du marais ne peut reposer que sur les grandes cultures céréalières (les primes PAC assurant le revenu, mais de cela, on ne parle évidemment pas). Quant aux revendications environnementales, elles pourront trouver à s'exprimer au profit d'un reliquat de zones de prairies sur lesquelles le modèle agricole dominant ne peut de toute façon pas s'appliquer.
Communiquant à tout va sur la sauvegarde des prairies de marais, la Chambre d'agriculture ne manque pas de cynisme. Il y a belle lurette en effet que le projet agricole départemental ne considère plus le marais comme une zone d'élevage. D'autre part, la gestion hydraulique d'ensemble, et la confiscation des ressources en eau par l'irrigation agricole condamnent le marais et les prairies restantes à l'assèchement…
Selon une étude officielle réalisée en 1991, la situation du marais se résumait alors à quelques chiffres : en une quinzaine d'années, environ 30 000 hectares de prairies naturelles humides avaient été mis en culture (soit plus de la moitié) ; 25 000 hectares subsistaient.
Or, c'est le même chiffre de 25 000 hectares que retient aujourd'hui le projet de DOCOB dans ses perspectives de contrats agri-environnementaux ! Où l'on voit que le volontarisme affiché par les autorités se résume en fait à un simple statu quo… qu'il s'agit de faire passer pour un progrès. On a même entendu un responsable de la Chambre développer un argumentaire alambiqué sur la complémentarité écologique qui résulte de ce projet : les oiseaux d'eau de la Baie de l'Aiguillon ont certes besoin des prairies, zones de repos et de nidification, mais savez-vous qu'ils ont aussi grandement besoin des céréales qui leur procurent la nourriture qui leur est nécessaire ?!

Vers le retour des draineuses ?
Soyons donc sérieux, et revenons aux fondamentaux d'un aménagement raisonné du territoire, c'est-à-dire au vieux projet d'assèchement général du marais.
Un coup d'arrêt ayant été donné en 1992 au développement du drainage, beaucoup de projets étaient depuis restés dans les cartons. Les voilà donc qui reviennent au grand jour avec une série d'enquêtes publiques ouvertes dans des communes riveraines de la Baie de l'Aiguillon : Puyravault, Champagné-les-Marais, Triaize, Saint-Michel-en-l'Herm. Les dossiers techniques sont consternants : aucune évaluation sérieuse des incidences sur la ressource en eau et les milieux aquatiques ; pas la moindre prise en compte des études réalisées sur les facteurs de pollution dans le cadre de l'élaboration en cours des SAGE (Schéma d'aménagement et de gestion des eaux) ; objectifs de qualité mentionnés simplement pour mémoire ; refus d'envisager les effets sur le site Natura 2000 (grands évacuateurs du marais desséché, Baie de l'Aiguillon) ; aucune évaluation des impacts cumulatifs des différents projets…
Nul doute que cette série d'enquêtes publiques peut être interprétée comme un ballon d'essai. Aux termes d'une dizaine d'années de discussions sans véritables résultats, il s'agit d'obtenir un arbitrage conforme à la stratégie

de la « part du feu » et de faire acter la division du territoire : d'un côté, champ libre pour l'agriculture productiviste ; en guise de compensation, 25 000 hectares de prairies pour masquer l'ampleur de la catastrophe et mettre en avant une « vitrine » que l'on essaiera de garder présentable.
Dans les semaines qui viennent, les services de l'Etat auront à se prononcer sur ces demandes d'autorisation de chantiers de drainage agricole. Cèderont-ils, une fois de plus, aux exigences de cette agriculture productiviste totalement antagoniste de tout projet de développement durable ? Nul doute que la Commission Européenne examinera avec le plus grand intérêt la réponse qui sera apportée à cette question.

Sauve qui peut (le loup) !

On aurait préféré se tromper dans nos pronostics. Mais ceux qui s'attendaient au pire lorsque le député Estrosi a initié une commission d'enquête parlementaire sur " les conditions de la présence du loup en France et l'exercice du pastoralisme dans les zones de montagne " n'ont pas été déçus.
Dans ses propositions, fondées sur " *le principe absolu de la priorité de l'homme, de ses activités et de ses traditions, sur l'animal, fut-il protégé* ", le rapport propose un système de zonage du territoire selon trois grades : protection totale pour le loup, " régulation " et exclusion totale. Il y ajoute des possibilités de décision de " prélèvement " dévolues jusqu'au niveau des maires…
Le reste des propositions, qui prolongent les dispositions existantes ou ajoutent des mesures techniques destinées à améliorer l'existant n'ont dès lors que peu d'objet puisque c'est bel et bien à une éradication masquée que l'on ouvre la voie. La possibilité d'un zonage bio-géographique étant à tout coup irréalisable, ce zonage deviendrait bien vite un zonage " politique " et bien peu sinon aucun territoire ne pourra accueillir des loups de façon viable.
Que ces propositions soient impraticables, ou juridiquement intenables, ou parfois contradictoires, n'est en fait pas le souci des initiateurs de ce rapport : le but était d'envoyer un message politique au monde agricole, et ce message était prévisible parce que rodé depuis des années : peu importe les difficultés économiques réelles de la filière ovine, ce qu'il importe de dénoncer et de réduire, c'est le loup, pour lui-même et en tant que symbole d'un possible nouveau rapport à la nature et aux territoires. Il n'est dans ce contexte pas étonnant de constater dans ce rapport des charges récurrentes contre le ministère de l'environnement, le statut des parcs nationaux, les associations de défense de l'environnement, etc.
En réalité, cette commission n'a pas répondu aux deux questions qu'elle a elle-même posées : le caractère naturel ou non du retour du loup et le devenir de l'élevage pastoral en zone de montagne.
Bien que dans ses auditions elle dispose de tous les éléments démontrant scientifiquement et factuellement le caractère naturel du retour du loup, elle botte en touche par démagogie et affirme que " des réintroductions artificielles ne sont pas à exclure " sans en apporter le moindre début de preuve en lien avec les populations de loup concernées.
De même, après avoir évalué les difficultés structurelles de la filière ovine, elle reste au niveau des propositions excessivement imprécise et peu volontaire sur les solutions possibles à mettre en œuvre, cernant l'essentiel des ses propositions sur le loup, visant à limiter son expansion ou à prévoir sa " régulation ", sans d'ailleurs s'attarder sur le seuil de viabilité de l'espèce dans notre pays puisque ses populations se portent bien de l'autre côté de nos frontières (quelle responsabilité du politique !).
Ainsi, de révélateur de la fragilité de l'élevage ovin, le loup devient bouc-émissaire, responsable de l'essentiel des maux qui causent le déclin de l'élevage et la déprise de nouveaux secteurs du territoire. Une analyse même rapide de l'élevage ovin montre un déclin continu depuis l'après-première guerre mondiale et accéléré depuis la fin de la seconde, le tout en l'absence de prédateurs, mais peu importe : c'est bien cette présence des prédateurs qu'il faut remettre en cause et pointer dans la ligne de mire. Au final, ce rapport laisse les éleveurs devant la réalité de leurs problèmes. Faute de courage politique et fuyant leur responsabilités tant sur la protection de la biodiversité que sur le devenir de l'élevage ovin de ce secteur, les élus condamnent en fait cette filière à poursuivre son déclin, avec ou sans prédateur.
Il reste que hors du rapport lui-même et de ses conclusions, les compte rendus des auditions de la commission sont réellement intéressants et instructifs. Il est même permis de penser qu'avec les mêmes auditions on pourrait aboutir à des conclusions et propositions différentes, organisant les moyens d'une coexistence avec le loup (et les autres prédateurs) et traçant des lignes d'actions volontaires en soutien à la filière pastorale. Un exercice intéressant consisterait à confier ces rapports d'audition à des journalistes ou à des personnes peu au fait de la question, et de leur demander les conclusions qu'ils en tirent…
Il reste aussi qu'il convient maintenant de se mobiliser et de préparer, selon la suite que les ministères de l'agriculture et de l'écologie donneront à ce rapport, les réponses nécessaires tant au niveau juridique que des campagnes de communication.

M. Maxime GREMETZ et la directive “ Oiseaux ”.

M. Gremetz, député communiste de la Somme, clame, à tous vents (émission radio ou télé, tribune de l'Assemblée nationale, etc.) que, député européen lors de l'adoption de la directive 79/409/CEE dite “ directive Oiseaux ”, il s'y est opposé comme les autres membres de son groupe.

“ *Contrairement à ce qui a été dit, la directive 79/409/CEE n'a pas été adoptée à l'unanimité puisque les députés communistes du Parlement européen, dont je faisais partie, ont voté contre* ” C .R. Débats Assemblée nationale du 19 juin 1998, p. 5183.

“ *Tous les députés français du Parlement européen, à l'exception des députés communistes, avaient alors entériné ce texte qui menace gravement l'avenir de la chasse populaire.* ” C.R. Débats Assemblée nationale du 29 mars 2000, p. 2684.

“ *Ce contentieux, faut-il le rappeler, a pour origine, une certaine directive européenne votée en 1979 -pour ma part, je ne l'ai pas votée- comme un seul homme par une droite qui, aujourd'hui, se croit autorisée à nous donner des leçons de morale sur la défense de la chasse.* ” C.R. Débats Assemblée nationale du 29 juin 2000, p.6016.

“ *Nous estimons donc qu'il faut ouvrir un débat soutenu et sérieux avec la Commission de Bruxelles, sur le contenu et l'interprétation de cette directive “ Oiseaux ”, qui avait été proposée par la France, je le rappelle, messieurs, car vous semblez l'oublier - n'ayons pas la mémoire courte! -et votée par les parlementaires français de droite et socialistes. Seul, avec les députés européens communistes, j'ai voté contre, vous pouvez vérifier !* ” C.R. Débats Assemblée nationale du 11 février 2003, p.1110.

“ *Malheureusement, j'étais un des rares députés européens, le seul Français, à voter contre cette directive, qui nous paraissait de nature à mettre en cause la chasse, en particulier la chasse populaire et démocratique telle que nous la pratiquons en France.* ” C.R. Débats Assemblée nationale du 13 mai 2003. p. 3609.

C'est une étonnante façon de revisiter l'histoire parce que les choses ne se sont pas passées comme veut bien le dire maintenant M. Gremetz.

Après avoir reçu un avis favorable de la Commission de l'Environnement, de la Santé publique et de la Protection des consommateurs du Parlement européen, le 17 mai, puis du Comité économique et social, les 25 et 26 mai, la proposition de directive est soumise, en séance plénière, au Parlement européen, le 14 juin 1977 et adoptée (JOCE, n° C163/28 du 11/7/1977). Pour cause de cumul de mandats, les députés communistes français étaient absents… M. Soury, député communiste européen français déclarera, d'ailleurs, le 17 juin 1978 lors de la discussion d'une question orale avec débat : “ *La directive européenne (...) a déjà été examinée le 14 juin 1977 devant l'Assemblée. Malgré l'intérêt que les communistes français portent au problème de la conservation des oiseaux et de la chasse, aucun de mes amis n'était présent ce jour là* ”.

La lecture du compte-rendu des débats du Parlement européen du 14 juin 1977, n'indique aucune hostilité des parlementaires communistes à l 'encontre de la directive “ Oiseaux ”. Au contraire ! Mme Squarcialupi, députée italienne, intervenant au nom du groupe communiste s'exprimait en ces termes :
“ J'ai précisé que nous émettions un vœu européen parce que cette directive modifiera profondément des pratiques séculaires, très souvent décriées, et qui ne sont pas enracinées qu'en Italie.(...) Cette directive aura pour effet de modifier aussi les mauvaises habitudes acquises dans de nombreux pays membres sous l'impulsion du désir de consommation le plus effréné, qui a mis en danger, tant la vie des animaux que la nature en général. Il s'agit d'une directive opportune, que, pour ma part, en tant que partisan de la protection des oiseaux, j'attendais depuis longtemps, mais que tous ceux qui ont à cœur les intérêts de la nature attendaient pour sauvegarder les espèces migratrices qui traversent encore en si grand nombre le ciel des pays méditerranéens. (…) *Chaque pays est jaloux de ses traditions. Y renoncer ne sera pas facile, et c'est pourquoi cette rupture avec le passé ne se fera pas sans douleur.*(…) *La Communauté devra faire en sorte que cette rupture indispensable soit moins douloureuse* ”. Mme Scquarcialupi concluait ainsi : “ *Le groupe communiste et apparenté votera, par conséquent, en faveur de la proposition de résolution, en rappelant toutefois que la protection des oiseaux n'est qu'un aspect de la lutte pour la protection de l'environnement, une lutte qui sera certainement très longue, très laborieuse, très difficile, mais qui progressera grâce à des directives comme celle que nous examinons actuellement* ”.

Ainsi donc M. Gremetz, non seulement n'a ni voté contre la directive " Oiseaux ", ni ne s'est abstenu (Il était absent et au Parlement européen où seuls peuvent s'exprimer les parlementaires physiquement présents en séance). Son groupe, a, au contraire, voté la directive.

On notera, par ailleurs, que M. Gremetz, semble n' avoir jamais lu la directive 79…
Le 14 mai 2003, il déclarait ainsi à l'Assemblée nationale (CR. Débats Assemblée nationale. 14 mai 2003. p. 3680) " *la directive européenne, ne mentionne pas l'objectif de conservation, de protection, de gestion et de régulation des espèces migratrices* ". Si M. Gremetz avait eu la curiosité de lire un texte sur lequel il disserte de manière aussi péremptoire, il aurait pu apprendre que la directive 79 concerne l'ensemble des oiseaux, migrateurs et sédentaires. La conservation, la protection , la gestion, etc. y sont mentionnées de manière explicite (considérants, articles 1, 2, 3, 4 de la directive, etc.).
Il est tout à fait étonnant qu' à l'occasion des différents débats parlementaires où est intervenu M.Gremetz aucun de ses collègues des actuelles ou anciennes majorité ou des actuelles et anciennes oppositions ne lui ait fait remarquer qu'il prenait les enfants du Bon Dieu pour des canards sauvages et ne connaissait guère le sujet sur lequel il pérorait. Mais peut-être est-ce dû au fait que ces chers collègues ne sont guère plus compétents et pratiquent eux aussi l'amnésie sélective ou le révisionnisme…

Vers la fin du braconnage de la Tourterelle en Médoc ?

Après le soutien actif du directeur de cabinet de Mme Bachelot aux braconniers Ardéchois (voir Action Nature n°1) nous craignions le pire pour les tourterelles au mois de mai dans le Médoc.

Force est de reconnaître qu'il n'en a pas été ainsi et que la stratégie mise en place les années précédentes avec un succès certain, a été poursuivie. La pression s'est même accentuée cette année. Les forces de police (garderie de l'ONCFS et gendarmerie, appuyées par les douanes pour les fouilles de véhicules) ont fait très activement leur travail en mai 2003. C'est ainsi que 25 procès verbaux ont été dressés pour chasse en temps prohibé, qu'une dizaine de fusils ont été confisqués et, fait nouveau, que les gardes et les gendarmes ont pu pénétrer dans des enclos, avec le feu vert du Procureur, pour verbaliser des infractions constatées de l'extérieur…

Au vu des résultats : pratiquement plus de braconnage la troisième semaine, on serait tenté de croire qu'un virage brusque a été pris au niveau de l'Etat pour mettre fin à la délinquance cynégétique. C'est possible, mais la réalité est certainement beaucoup plus complexe et la situation 2003 tire sans doute plutôt ses racines de la lente évolution du dossier au cours des années précédentes.

Un peu d'histoire :

Si depuis les années 70-80 les APN étaient très fortement mobilisées contre le braconnage et avaient réussi à faire échec devant les tribunaux à toutes les tentatives de légalisation de cette chasse de printemps, elles trouvaient en face d'elles un front uni du monde cynégétique qui soutenait la chasse en mai au nom de la « tradition ».
C'était l'époque où les bracos faisaient la loi, où le préfet demandait au chef des braconniers l'autorisation de laisser passer la voiture du Président de la LPO, où la FDC de la Gironde mettait ses gardes en congés au mois de mai quand elle ne les envoyait pas compter les hirondelles à l'autre bout du département, où les gendarmes des brigades locales, quand ils troquaient leur tenue de chasseur contre l'uniforme, devenaient subitement sourds et aveugles à l'approche des pylônes de tir…

Sur fond de division dans l'extrême chasse entre CPNT (mouvement conservateur très lié à la droite) et le chef charismatique de la chasse à la tourterelle Georges Riboulet (membre du parti Communiste), un premier craquement est survenu en 1990 avec la prise de position sans équivoque des chasseurs de l'ANCER (apolitiques) contre la chasse de retour d'une espèce aux effectifs en diminution. Ceci a permis à de nombreux autres chasseurs de la majorité silencieuse de murmurer (en privé) qu'ils n'étaient pas vraiment d'accord pour soutenir les braconniers… cette réprobation au sein même des chasseurs est certainement parvenue aux oreilles des autorités qui par ailleurs, s'efforçaient de faire semblant de lutter contre le braconnage pour échapper aux foudres de l'Europe...

Un second séisme est intervenu quand Gérard Charollois alors Président de l'ASPAS a obtenu la condamnation de Georges Riboulet et la dissolution de son association : le Comité d'Organisation de la Chasse à la Tourterelle, dont une des activités consistait à collecter au près des chasseurs des fonds servant à mutualiser le paiement des amendes.

Cette condamnation pour incitation au braconnage a présenté un caractère pédagogique fort car elle a dissuadé les dirigeants de CPNT qui en auraient été tentés de reprendre le flambeau de la désobéissance cynégétique. Le filon électoral de l'extrême chasse étant toutefois intéressant, ces dirigeants ont opté pour la voie légale et fait des promesses de dérogation au titre de l'article 9 de la directive « Oiseaux »…

Alors que vers la fin des années 90 des manifestations immenses de chasseurs étaient organisées par les dirigeants de la chasse pour dénoncer la directive 79-409, il y a eu bien peu de protestations de notables ruraux pour soutenir le communiste Riboulet. C'était le signe que le fruit était mûr et prêt à tomber…

Cette période a coïncidé avec la nomination en Gironde d'un Préfet de Police qui a pris la mesure de la situation et entrepris de se donner les moyens de venir à bout du braconnage.
Les opérations ont alors été organisées non plus dans l'intention de donner le change à l'Europe sans déplaire aux élus locaux, mais dans le but de mettre progressivement fin à une pratique inadmissible, désapprouvée y compris par une majorité de chasseurs.

Pendant trois années, sans oser s'attaquer de front aux principaux fiefs du braconnage, les représentants de l'autorité ont entrepris avec succès de réduire ces poches de résistance en verbalisant les tireurs isolés sur les bordures. Les gardes nationaux et les gendarmes, enfin investis d'une mission claire, ont formé des équipes de plus en plus performantes. Les braconniers étaient non seulement traqués à la recherche du flagrant délit, mais encore leurs véhicules étaient contrôlés sur les routes du retour avec test d'alcoolémie et fouille des coffres par les douanes à la recherche de gibier tué illégalement…
En 2002, un nouveau préfet de police a maintenu le dispositif en place et seule la perspective d'amnistie présidentielle a freiné la débâcle, mais en cette année 2003, encouragés par les résultats des saisons précédentes, les autorités on maintenu et accentué leur effort, ce qui n'a pu se faire sans le feu vert des politiques ou du moins leur accord tacite… On peut supposer que le MEDD a tenté de racheter son erreur de l'Escrinet, que la FNC n'a rien fait pour sauver les braconniers qui chaque premier mai, sous l'œil des caméras, donnent une image déplorable à la chasse, et que les gouvernants ont voulu mettre fin à une situation qui risquait de faire lourdement condamner la France par l'Europe et de mettre ainsi à mal les tentatives de séduction engagées en direction de la Commission Européenne pour assouplir l'application de la Directive…

Quoi qu'il en soit, ne boudons pas notre plaisir. Quand le tir des tourterelles se pratiquait de façon intensive en Médoc, c'était près de la moitié des effectifs de tourterelles passant entre Bordeaux et la côte qui était exterminée. Sans l'obstination de la SEPANSO et de la LPO, sans la visite annuelle médiatique et au combien courageuse d'Allain Bougrain-Dubourg, sans les habiles actions juridiques de Gérard Charollois, sans la prise de position courageuse de certains chasseurs, bref, sans le travail de fourmi de tous les associatifs, on tirerait encore impunément la tourterelle en mai dans le Médoc pour de nombreuses années.

Les Français sont « Nature »

Le WWF a fait réaliser un sondage par l'institut CSA pour connaître la préoccupation des français face à la dégradation de l'environnement. Plus des trois quarts (77 %) considèrent que la législation française est insuffisante. Un souci partagé dans les zones peu urbanisées (75 %) et dans les villes (81 %). Mais la sensibilité politique se fait sentir avec une attente plus marquée à gauche (85 %) qu'à droite (73 %). Les salariés (82 %) y sont plus attachés que les industriels et commerçants (60 %).
Ce message sera-t-il entendu par le gouvernement et les parlementaires ?

Semaine du développement durable : la France ne s'affiche pas.

Sur l'affiche de la semaine du développement durable apparaît une chapelle sur un îlot rocheux, qui ne se trouve pas du tout en Bretagne ou dans les Maures, mais sur la côte Cantabrique basque (San-Juan de Gaztelugatche, très exactement). Bien sur, le développement durable implique de "penser globalement", mais il est assez frappant et certainement de mauvais augure de noter que l'agence de communication, chargée de cette campagne soit aller chercher un site basque espagnol...

Observatoire de la Faune sauvage et de ses Habitats, pas d'ambiguïté…

Le rapporteur de la loi chasse au Sénat, Ladislas Poniatowski, exprime très clairement la raison de la création de l'Observatoire de la faune sauvage si chère à Roselyne Bachelot. On peut ainsi lire en page 6 de son rapport :

«Il faut aussi souligner, pour s'en féliciter, la création de l'Observatoire de la faune sauvage et de ses habitats par le décret n° 2002-1000 du 17 juillet2002. Cet organisme répond au vœux du Premier ministre, rappelé dans sa déclaration de politique générale qui souhaite « fonder la gestion de la faune sauvage et de ses espaces sur des données scientifiques établies et non partagées ».
[…] Mais ceci (la conclusion de l'avocat général à la cour de justice européenne. Voir Action Nature n°2) *ne dois pas dissuader d'agir et le gouvernement doit faire preuve à cet égard d'une volonté politique forte, inscrite dans la durée, pour inverser la tendance et obtenir des résultats significatifs sur les périodes de chasse. L'Observatoire national de la chasse et de la faune sauvage constitue l'un des outils indispensables pour conduire cette politique. »*

Sans commentaire…